



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 octobre à Fraimbois

Etaient réunis sous la présidence de Jean-Marie GRAVIER : membres titulaires : 39, présents (titulaires ou suppléants) : 32

Essey la Côte	M. Denis FERRY	M. Roger BOULAY
Fraimbois	M. François GENAY	M. Daniel LOPPION
Franconville	M. Bernard VAUTRIN	M. Michel THOMAS
Gerbéviller	M. Bernard SENE	M. Daniel GERARDIN
	M. Fabrice JACQUOT	M. Gerard HERBELIN
Giriviller	M. Olivier SIMON	
Haudonville	M. Jean-Marie GRAVIER	M. Michel GRAVIER
Lamath	M. Bernard GENAY	Mme Agnès LASSIETTE
Magnières	M. Pascal BURGAIN	M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK
Mattexey	M. Jean-Marc FLEURENCE	
Moriviller	M. André FERRY	M. Jean-Marie GEOFFROY
Moyen	M. Camille THOMASSIN	
Remenoville	M. Alain BALLY	Mme Jeanne VIRIAT
Seranville	M. Hubert HAGNIEL	Mme Maryse SOITIN
Vallois	M. Pierre MANGEOLLE	M. Philippe HENRY
Vathiménil	M. Jean-Marie LECLERE	M. Claude ANDRE
Venezey	Mme Françoise BALLAND	
Xermaménil	M. Laurent GELLENONCOURT	M. Bruno MATHIEU

Absents excusés :

Messieurs : HERIQUE, (Moyen), Claude ANDRE (Vathiménil), Jean ALBERT, Alain SALVI (Xermaménil)

Mesdames : Marie-Jeanne CHATEAU (Magnières), Bernadette GAUCHE (Haudonville), Brigitte BUGNOT (Vathiménil)

Assistaient également à la séance :

Jean-Marie SIMON (CAUE de Meurthe-et-Moselle), Marie-France LOPPION (responsable des groupes culture et lecture), Liliane LECLERC (Fraimbois), Vincent LETICHE (remplaçant d'Amélie GAUB), Amélie GAUB, agents de développement, Virginie CONTAL, directrice.

*

* *

En introduction, Jean-Marie GRAVIER présente Monsieur Jean-Marie SIMON, directeur du CAUE et partenaire privilégié de l'action autour de l'habitat et Vincent LETICHE, nouvel agent de développement en remplacement d'Amélie ALIAS.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 11 septembre 2007 à Mattexey

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du dernier Conseil Communautaire. Celui-ci n'appelant aucune observation, il est approuvé en l'état.

Délibération n°61/2006 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 11 septembre 2007 à Mattexey

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 septembre 2007 à Mattexey tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Daniel LOPPION fait remarquer que le coût du spectacle « conte » à Mattexey annoncé à 2 €, prêle à confusion. Il s'agit bien du tarif d'entrée, fixé à 2 €, qui sera perçu par la ferme auberge de Mattexey et reversé à la communauté de communes.

D'autre part, il précise que le fauchage concerne les bords de route et non les routes !!!

2) « Habiter et construire en milieu rural aujourd'hui »

Laurent GELLENONCOURT rappelle que le groupe « habitat » a mis en place un plan de formation à destination, des élus et des secrétaires de mairies. Ce programme se décline en 4 modules :

1. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat tournée vers le développement durable, **un outil au service du développement des communes**
2. Déclaration de travaux et permis de construire
3. Sensibilisation à l'urbanisme
4. Le rôle des documents d'urbanisme dans la gestion durable des communes

L'intervention de M. SIMON est une première étape du module 3 « sensibilisation à l'urbanisme » et permettra de positionner le débat sur l'urbanisme en milieu rural.

Intervention de Jean-Marie SIMON

Le territoire a évolué.

A l'origine, le territoire était mis en valeur par l'exploitation agricole. La surface disponible était alors de 1 000 ha pour 200 habitants.

A partir de 1850, exode rural, la terre ne fait plus vivre...

A partir de 1950/1960, on constate l'arrivée d'une nouvelle population, plus ou moins liée avec la commune (liens familiaux...).

Aujourd'hui, on risque d'accueillir une population, sans lien avec le milieu rural, qui cherche à bâtir à moindre coût.

Ces évolutions amènent à se poser la question de la bonne taille de la commune. En effet, l'évolution de la commune ne se fait plus naturellement mais elle est le résultat d'un projet, d'une volonté politique.

Comment construire ce projet ? Quels sont les critères à prendre en compte pour se fixer des objectifs (de décroissance, renouvellement, croissance) ? Il faut dépasser l'approche quantitative pour aborder les questions de mixité, de pyramide des âges...

4 niveaux d'analyse pour aborder la question de la bonne taille des communes :

✂ La sauvegarde des terres agricoles

Si des besoins en foncier sont indispensables, il faut être très attentif à ne pas amputer les terres disponibles. Nous pourrions être rapidement confronté à une pénurie. La commission des sites commence à prendre en compte cette exigence dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation.

✂ Les réseaux

Par rapport à un espace urbain, le milieu rural a environ 10 fois plus d'espace public à gérer. Un linéaire de réseaux considérables à entretenir (eau, assainissement, éclairage public...).

✂ Les équipements

Les nouveaux arrivants vont attendre des équipements de nature urbaine mais aussi liés aux déplacements (halte-garderie, écoles, déchetterie...). La programmation de ces équipements est fondamentalement à une échelle qui dépasse la commune.

✂ Le patrimoine

L'identité de la commune tient à la conservation de son patrimoine d'architecture rurale. C'est une responsabilité a priori privée mais sans une politique municipale en amont de protection du patrimoine, il risque d'y avoir peu d'investissement.

J.M. GRAVIER remercie M. SIMON pour son intervention. Celle-ci permet de donner des éléments d'analyse et constitue une première sensibilisation pour les élus qui auront en charge de réfléchir au développement de leur commune.

D. LOPPION est satisfait du programme de formation mis en œuvre par le groupe « habitat » qui permettra d'avoir une vision plus lointaine pour les communes. Même si l'urbanisme est une fonction communale, il est intéressant de voir plus largement, notamment à l'échelle intercommunale.

L. GELLENONCOURT précise que l'objectif du plan de formation est de sensibiliser pour que chacun puisse choisir son développement. L'échelon intercommunal n'est pas encore à l'ordre du jour.

J.M. SIMON est conscient que les communes ont beaucoup de choses à gérer, ce qui leur laisse peu de temps pour se concentrer sur l'élaboration d'un document d'urbanisme.

3) COSOLUCE

L'association des maires de Meurthe-et-Moselle propose un nouveau logiciel pour la comptabilité et les paies, du nom de COSOLUCE, en lieu et place de NEMAUSIC.

Le montant de la location est de 1 200 € par an, sur une période de 3 ans.

Délibération n°62/2007 : Convention informatique pour l'installation et l'utilisation du logiciel COSOLUCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la convention informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle permettant l'installation, la formation initiale, la maintenance téléphonique et la mise à jour d'un pack de logiciels COSOLUCE (convention ci-jointe).

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Virement de crédit

Lors de l'élaboration du budget primitif, une erreur a été commise concernant l'inscription des « restes à réaliser » sur l'étude d'attractivité.

Ainsi, il est nécessaire d'effectuer un virement de 2 800 € pour permettre le paiement de la facture.

J.M. GRAVIER précise que le montant initial de cette étude n'est pas modifié.

Délibération n°63/2007 : Virement de crédits sur le budget général 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à voter des crédits supplémentaires de la manière suivante :

<i>- compte 023 virement à la section d'investissement</i>	<i>+ 2 800 €</i>
<i>- compte 002 excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>- 2 800 €</i>
<i>- compte 021 virement de la section de fonctionnement</i>	<i>+ 2 800 €</i>
<i>- compte 2032 étude attractivité</i>	<i>+ 2 800 €</i>

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Mission des élus maliens

Comme cela a été annoncé lors du dernier conseil communautaire, le groupe « coopération décentralisée » prépare la mission des maliens qui se déroulera du 5 au 16 décembre 2007.

6 personnes maliennes (3 élus et 3 techniciens) devraient participer à cette mission.

Il paraît important que les élus maliens et français se rencontrent avant le renouvellement des conseils municipaux.

Cette mission sera précédée d'une mission de préparation à Bamako (2 personnes : J.M. GRAVIER et Carole BEGEL) qui permettra de :

- faciliter les démarches administratives pour la venue des maliens
- travailler le contenu du programme de la mission de décembre
- rencontrer les responsables de l'association des municipalités de Mali, qui pourront être un appui au travail mené par la communauté de communes et le Volontaire du Progrès.

J.M. GRAVIER informe que le recrutement du Volontaire du Progrès est effectué. Il s'agit d'Amélie MOUCHETTE, 25 ans, originaire d'Allain. Ce choix doit être validé par l'AFVP. Celle-ci pourra être présente lors de la venue des maliens en décembre et commencer sa mission au Mali en début d'année 2008.

Une convention de stage lui sera proposée pour lui assurer une couverture lors de sa présence en décembre.

6) Renouvellement du contrat de Betaigne environnement

F. GENAY rappelle le contrat conclu avec Betaigne environnement pour la collecte des déchets verts sur les communes de Gerbéviller et de Xermaménil.

Celui-ci arrive à échéance le 31/12/07. Il est proposé de le reconduire pour une période de 2 ans dans les mêmes conditions.

Le nouveau contrat prendra fin le 31/12/2009, ce qui correspond au terme du contrat global sur les déchets.

7) Maîtrise d'oeuvre « cours d'eau »

J.M. GRAVIER rappelle que le choix du maître d'oeuvre, effectué lors du conseil communautaire de Mattexey, s'est porté sur le bureau d'étude SINBIO, sur la base de leur proposition initiale à savoir : un coût de 5 % des travaux réalisés sur une période de 2 ans.

Cependant, il a été décidé d'effectuer les travaux sur 5 ans, ce qui modifie le contenu de la prestation et donc la proposition tarifaire de SINBIO (autour de 8 %).

Aussi, il est proposé de consulter sur les mêmes bases, les prestataires ayant répondu initialement à savoir l'ONF et SOGREAH.

Le choix définitif du bureau d'étude assurant la maîtrise d'oeuvre sera proposé au vote du conseil communautaire de décembre.

8) Question diverses

■ Bilan du festival « fleurs des chants »

Les responsables du festival « fleurs des chants » invitent les membres du conseil communautaire à une réunion qui se déroulera le vendredi 9 novembre à 20h30 à la salle polyvalente de Fraimbois.

Ordre du jour : bilan du festival et réflexion sur l'avenir

■ Remise des prix « concours portes ouvertes économiques »

La remise des prix aura lieu le vendredi 9 novembre à 18h à la salle des fêtes de Moyen.

■ Remise des prix du concours des maisons fleuries

La soirée de remise des prix aura lieu le vendredi 16 novembre à 20 heures 30 à la salle polyvalente de Fraimbois.

A. FERRY exprime son mécontentement devant les remarques formulées par le groupe « embellissement des communes » concernant l'accueil des jurys dans les communes. Le concours a pour objet d'encourager les habitants et les communes à fleurir et non de critiquer leur travail.

■ Au fil de la Mortagne

Les membres du conseil communautaire sont invités à retirer le dernier numéro de « au fil de Mortagne ».

■ Spectacle « conte »

Le repas - spectacle « conte » aura lieu le samedi 17 novembre à la ferme auberge de Mattexey à partir de 19h. il est nécessaire de s'inscrire.

■ Enquête « services »

Les communes n'ayant pas rendu leur questionnaire sont invitées à le faire rapidement.

9) Départ d'Amélie

J.M. GRAVIER invite les responsables de groupe de travail à dire un petit mot pour le départ d'Amélie.
Chacun reconnaît ses compétences, sa rigueur et sa disponibilité, sa sympathie et son sourire.
Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.
Nous souhaitons également la bienvenue à Vincent LETICHE.

* *
*

Prochain Bureau :
le 27 novembre 2007 à 18h30 à Gerbéviller

Prochain Conseil Communautaire :
le 12 décembre 2007 à 20h30 à Lamath

A Gerbéviller le 26 octobre 2007
Le Président,

Jean-Marie GRAVIER

Destinataires du compte-rendu :
- membres du Conseil Communautaire